



Caisse des dépôts, CNP, La Poste ? Et le personnel dans tout ça ?

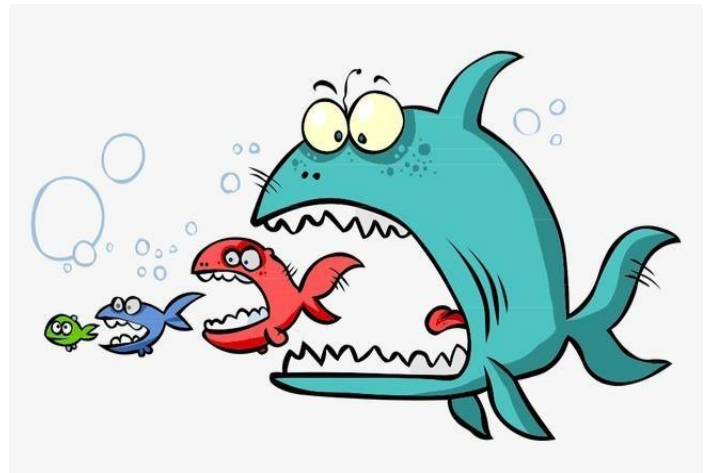
Septembre 2018

Le gouvernement a aujourd'hui acté son désengagement au sein de La Poste.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) possède 26% du capital de la Poste depuis 2011, et à peu près 40% des parts de CNP Assurances.

L'apport financier de la Caisse des Dépôts (CDC) de 6,5 milliards d'€ au capital du Groupe postal en fera l'actionnaire majoritaire avec plus de 50% de participation.

L'État deviendra donc actionnaire minoritaire de La Poste.



En bref : La Poste absorbe la CNP,

mais La Poste est absorbée par la maison mère de la CNP : La Caisse des Dépôts.

Après des mois d'incertitude, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, a officialisé le 30 août la création d'un « grand pôle financier public ». La Caisse des dépôts (CDC) se substituera à l'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire de La Poste. En contrepartie, elle apportera à cette dernière sa participation dans CNP Assurances pour renforcer La Banque Postale.

Voici les propos de Mr Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances « *La Poste perd chaque année 6% de volume de courrier, les trois activités de la Poste, c'est la logistique, le courrier et la banque et l'assurance. Nous allons lui permettre de développer massivement avec la CNP ce troisième volet d'activité pour compenser la baisse du courrier* ». L'Etat disposera donc « *d'un grand pôle financier public au service des territoires* », a-t-il affirmé.



La CNP renforcera son réseau grâce aux 17 000 points de contact constituant le Réseau La Poste.

La Banque Postale devrait profiter de cette occasion pour améliorer sa rentabilité et son produit net bancaire.

Mais au-delà de la Banque Postale,

La Poste retirera-t-elle des bénéfices de cette opération ?

Car si les activités bancaires sont développées massivement, **que deviendra la branche courrier ?** On le sait, depuis dix ans, l'activité historique de La Poste est en déclin, accusant une baisse de 7 % en moyenne par an, faisant perdre à l'entreprise publique environ 560 millions d'euros de chiffre d'affaires chaque année... Vont-ils laisser les choses en l'état ? Rien n'est moins sûr !

Ces changements peuvent-ils remettre en cause l'unicité de La Poste ?

Quelle seront les incidences sur les emplois dans les 3 entreprises ? Rien n'est encore prévu au niveau social, les personnels dépendant de conventions différentes.

Comment les fonds propres de la CDC seront utilisés ?

Autant de questions sans réponse !

L'UNSA-Postes, et les syndicats UNSA-CDC et UNSA-CNP souhaitent être associés à toutes les étapes de la construction de ce « Groupe financier public » et exigent la mise en place d'un volet social d'accompagnement de tous les personnels.

www.unsa-postes.org



UNSA-POSTES
114 avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE
unsapost@wanadoo.fr
01.45.15.07.60

